

**DEPARTEMENT DE LA DRÔME**

**MAIRIE DE BEAUVOISIN**

26170

Tel/Fax : 04 75 28 02 71

Mail : [mairiebeauvoisin@gmail.com](mailto:mairiebeauvoisin@gmail.com)

**COMPTE RENDU RÉUNION DE LA COMMISSION  
AGRICULTURE, DÉVELOPPEMENT ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET  
PROFESSIONNELLES DU 11 Décembre 2020**

**Présents** : Membres de la commission :

**Céline MILLET - Didier PIART**

Élus

**Catherine MORIN**

**Jean-Claude ARDISSON**

**Jean-Jacques CORNAND**

**Christian THIRIOT**

**Début de la réunion à 18h**

**Jean-Claude** rappelle la proposition qui avait été faite pendant la campagne électorale d'aider à l'installation d'un jeune agriculteur sur le village en production maraîchère. Le but est de viser à l'autonomie alimentaire du village, si possible sous forme d'AMAP pour éviter les surproductions et gaspillage, les trajets en voiture...

La visée est également sociale, par l'installation d'une famille avec les liens d'échanges producteur/consommateurs.

Après échanges avec la chambre d'agriculture, le projet s'appuie sur les 150 habitants du village soit 40 familles. L'aide à l'installation est de 30 000€ en Drôme zone montagne.

Sur 5 ans il faut justifier d'une comptabilité avec revenu situé entre revenus plancher et plafonds nationaux et prendre un engagement de 10 ans en tant qu'agriculteur.

Les liens de Jean-Claude avec le milieu de la formation agricole permettront des contacts. Le candidat devra avoir un Bac pro ce qui assure les compétences techniques pour obtenir la DJA (dotation jeune agriculteur).

**Question du foncier** : La surface nécessaire à une installation maraîchère dans le cadre de ce projet serait d'environ 2ha avec au minimum 0,85 pour être assujetti à la MSA.

La nécessité de stockage de l'eau pour l'arrosage s'impose.

Les aides pour la création d'un lac collinaire sont de 70 % tant pour une collectivité que pour un jeune qui s'installe (40 % + 10 % jeune +10 % zone montagne +10 % bio)

Le projet nécessiterait un volume de 5000 m<sup>3</sup> à 10€/m<sup>3</sup> soit 50 000€ reste 15000€ à investir.

Les membres de la commission se penchent sur la recherche de terrains communaux permettant cette installation. 2 parcelles (792 et 790) situées au « Partivour » sont repérées en bordure du ruisseau de Saint Fons.

Une visite sera effectuée par **Jean-Claude** et **Jean-Jacques** :

**Jeudi 17 décembre** en début d'après-midi.

Céline propose que la commission réfléchisse également à l'idée :

- D'un moulin communal,
- D'un pressoir à fruits,
- D'un laboratoire collectif pour la transformation des productions locales ce qui éviterait de nombreux et coûteux déplacements.

**La prochaine réunion est fixée au mercredi 20 Janvier 2021 à 18h**

**La séance est levée à 20h**